La Gazette Chabannaise

Décembre 2020

L'édito du Maire

Chères Chabannaises, Chers Chabannais,

Au nom de l'équipe municipale nouvellement élue, je vous remercie de nous avoir accordé votre confiance. C'est avec une grande émotion que je m'adresse à vous pour ces premiers mots.

Je ne pouvais pas commencer sans avoir une pensée particulière pour mes amis, Cathy notre 2ème adjoint et pour Gilles qui lui aussi a œuvré en tant que conseiller municipal il y a quelques années, ils nous ont quittés bien trop tôt.
Je pense aussi à celles et ceux qui souffrent, que les aléas de la vie n'épargnent pas, je leur témoigne tout mon soutien et mon empathie.

Ce mandat a démarré dans des circonstances très particulières.
Tout d'abord une situation sanitaire inédite qui perdure dans le temps et dont on ne maîtrise pas l'évolution, cette pandémie qui nous contraint dans nos vies quotidiennes, qu'elles soient personnelles ou professionnelles, une crise économique qui s'installe, cependant nous gardons espoir que les mois à venir seront meilleurs.

De plus, suite aux attentats qui nous frappent et touchent au plus profond la république, qui nous interpellent sur notre liberté d'expression …Tout cela nous oblige à prendre sur nous pour ne pas tomber dans la sinistrose.
Dans ce contexte, il faut se dire que demain sera meilleur et continuer à vivre dans la bonne humeur, l'entraide et la solidarité.

Je tiens à remercier le personnel communal et le personnel des écoles pour leur travail tout au long de l'année, et plus particulièrement pour leur investissement dans la période inédite que nous vivons. Ces femmes et ces hommes sont le moteur du bon fonctionnement de notre commune.

Chers concitoyens, comme je vous l'ai promis je donnerai le meilleur de moi-même, je n'ai personnellement aucune prétention, ni excès d'ambition car seul je ne peux faire de miracle.
Mais avec mon équipe qui a toute ma confiance, je ferais le maximum pour servir la cause de notre village.
L'ampleur de la tâche est grande, j'ajouterai et c'est légitime, la valeur de mon engagement électoral.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2021.
En espérant qu'elle sera meilleure pour nous tous. Prenez soin de vous.

Frédéric DRAC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
JABRON LURE VANCON DURANCE

La Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) est issue de la fusion de la Communauté de communes Lure Vançon Durance (CCLVD) et de la Communauté de communes de la vallée du Jabron (CCVJ).

Elle compte aujourd'hui 14 communes rurales regroupant 5 267 habitants.

AUBIGNOSC / BEVONS / CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT / CHATEAUNEUF-MIRAVAIL / CUREL / LES OMERGUES / MONTFORT / MONTFROC / NOYERS-SUR-JABRON / PEIPIN /SAINT-VINCENT-SUR-JABRON / SALIGNAC / SOURRIBES / VALBELLE

Le conseil communautaire est l'organe décisionnel de la Communauté de Communes.
Il a une compétence générale sur toutes les questions qui relèvent des compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives.
Les 7 commissions, composées de plusieurs conseillers communautaires, font le travail préparatoire aux délibérations.

- Tourisme et Communication.
- Commission eau et assainissement.
- Commission développement économique.
- Commission Enfance Jeunesse.
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- Commission finances.
- Commission ordures ménagères et caisson d'équarissage.

FOCUS sur les travaux de la commission TOURISME

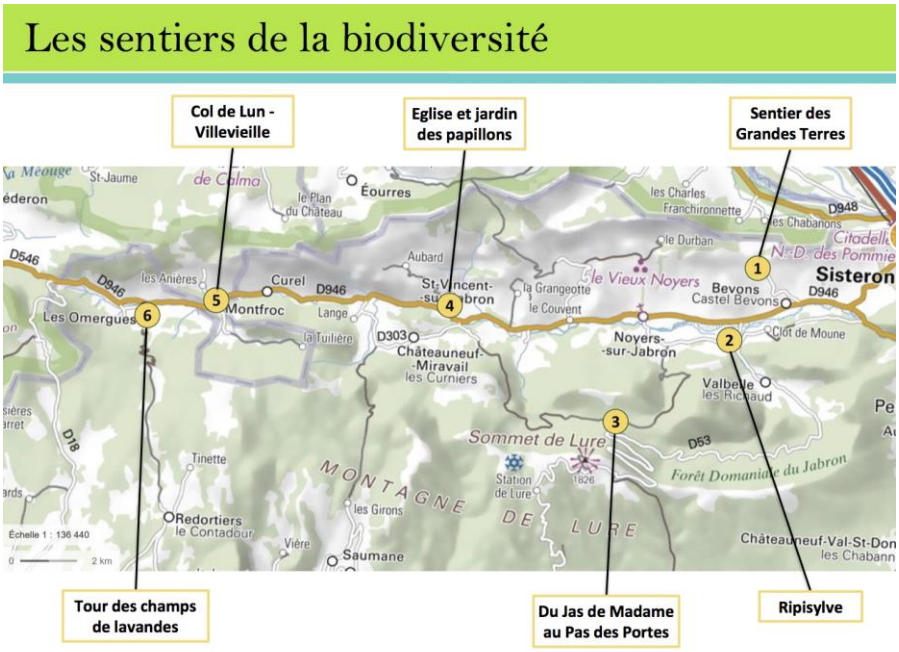

La commission **Tourisme** est chargée du pilotage du projet de création de 6 circuits de découverte de la biodiversité de la vallée du Jabron.

Objectifs : découvrir la vallée, ses paysages, sa richesse floristique et faunistique, mais aussi son patrimoine et son histoire.

A ce jour, l'identification des 6 boucles, dans 6 communes est terminée.

Il reste à déterminer le scénario de mise en valeur et de balisage de ces sentiers.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux.

Site internet de la Communauté de communes : www.ccjlvd.fr

TRAVAUX REALISES

Création d'un chemin communal

Comme annoncé dans la dernière Gazette la création du chemin communal au-dessus de la mairie a été réalisée. Il permet la liaison entre le chemin du clos de l'âne, le commerce avec son accès PMR, les gites et les habitations.

Coût des travaux 12 680,80 euros.
Subvention FODAC 4 621,98 euros.

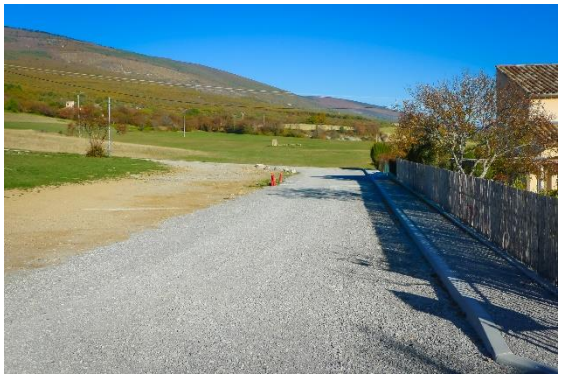

*PMR : Les termes "**personne en situation de handicap"** et **"personne à mobilité réduite"** ne sont pas synonymes : le terme PMR est plus large et englobe **toutes les personnes ayant des difficultés à se mouvoir dans un environnement inadapté**.*

Entretien de chemins communaux

Une remise en état (bouchage des trous) de certains chemins communaux et du parvis de l'église ont été réalisés.

Coût 3 200 euros

.

Pose de barrières au jeu de boules et au Café de la Mairie

Surveillance du centre de tri des Paulons

Comme il avait été annoncé lors de la dernière Gazette, suite à la recrudescence des actes d'incivisme un appareil photographique infrarouge a été installé avec le soutien de la Gendarmerie.

Coût 510 €

Amélioration de la couverture téléphonie mobile

Afin d'améliorer la qualité de service des différents opérateurs de téléphonie mobile, une antenne relais a été implantée à proximité de l'ancienne décharge. Cela permet aujourd'hui d'avoir une amélioration de la couverture du réseau 4 G. Réalisation et pose d'une barrière d'accès par les agents techniques de la commune.

Un loyer annuel de 500€ sera versé à la commune par l'opérateur Free.

Traversée du village : rafraîchissement de la signalisation routière

Pour une meilleure sécurité du village.

Protection de la station d'épuration

(STEP)

Les inondations récurrentes de la STEP provoquent d'importants dégâts. Pour éviter que cela ne se reproduise, une déviation des eaux pluviales est indispensable. Pour ce faire, la commune a acheté auprès de Madame GIANNINI Hélène le terrain jouxtant la STEP, sur lequel seront réalisés les travaux de protection.

Montant de l'opération achat terrain + travaux : 28 000 €

Achat bâtiment services techniques

Le local actuel des services techniques étant devenu exigu, la commune a eu l'opportunité d'acquérir un bâtiment d'une surface de 94 m². Celui-ci permettra d'y transférer atelier, véhicules, matériels, et outillage de nos agents et ainsi améliorer leurs conditions de travail.

Montant de l'opération : 25 000 €
Subvention FODAC : 10 700 €

Réseau d'eau potable

Dans la continuité des travaux réalisés sur notre réseau d'eau potable depuis des années afin de vous desservir au mieux, nous allons remplacer une conduite vieillissante et vétuste au nord du village sur une distance de 100métres.

Parallèlement à cela quand le rapport final du schéma directeur d'eau potable en début d'année nous sera rendu, d'autres travaux pourraient être engagés.

Jardin du souvenir

En continuité du columbarium et de l'ossuaire qui ont été réalisés en 2019, dans notre cimetière, nous envisageons la création d'un jardin du souvenir. Les consultations sont en cours auprès des pompes funèbres pour pouvoir l'intégrer au budget, ce qui permettra l'exécution de ces travaux au cours de l'année 2021.

Numérotation des habitations

Afin de faciliter l'intervention des services de secours mais également la distribution du courrier ou la livraison de marchandises, il est important aujourd'hui de procéder à la numérotation des habitations. Une entreprise a été retenue pour déterminer la méthode la mieux adaptée en ce domaine.

Schéma directeur d'eau potable

L'étude du réseau d'eau qui a été lancée en 2018 touche à sa fin. Nous attendons le rapport final en début d'année 2021.

Pour rappel cette étude était importante afin d'identifier tous les regards, les vannes, les conduites à changer et définir les travaux nécessaires pour pérenniser la distribution de l'eau.

Coût de l'étude : 30 087,84 euros.
Subventions Département + Agence de l'eau : 18 900 euros.

Fibre optique

Comme vous l'avez constaté la montée en débit internet a eu lieu fin Septembre 2020, il était temps !

La deuxième phase concernera le déploiement de la fibre optique jusqu'à la prise des abonnés par SFR FTTH.

Une armoire technique a été installée derrière le répartiteur actuel. Vous serez informés de l'avancement des travaux qui s'étalera certainement sur plusieurs années.

Réfection de voies communales

- Goudronnage partie haute du chemin du Clos de l'Ane sur 60 mètres en aval de la borne incendie.

Le montant des travaux estimé à 7 356 € TTC, un dossier de subvention (amendes de polices) a été déposé et accordé à hauteur de 3 065 €.

- Goudronnage de la descente du chemin des Jas.

Le montant des travaux estimé à 12 640 € TTC. Dossier de subvention DETR en cours.

Déviation du pont romain

Au mois de Mai dernier d'important dégâts ont été constatés sur le premier pont romain situé sur la Voie Domitienne, conséquence du ravinement des eaux pluviales et du passage des véhicules. Devenu dangereux pour la sécurité des usagers (résidents, exploitants, ONF, DFCI…) il a été décidé de le fermer à la circulation.

Nous avons alors immédiatement sollicité la maison technique de SISTERON afin de confirmer les constatations, d'envisager les solutions possibles, et d'obtenir un premier estimatif des travaux à réaliser. Les constatations sont claires le pont menace de s'écrouler !

Les finances actuelles de la commune ne permettent pas la réalisation de ces travaux.

Nous avons alors pensé à la solution de dévier le pont romain, nous permettant de retrouver l'usage de la Voie Domitienne dans un délai raisonnable, et d'envisager la rénovation du pont romain dans le respect de notre patrimoine.

Nous remercions Monsieur Henri SIARD d'avoir accepté de louer une partie de son terrain.

Déviation réalisée par l'entreprise Durance travaux pour un montant de 11 403€ TTC.

Projet de réaménagement de la place du village et de ses abords

Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité pour le réaménagement de la place du village et de ses abords en tenant compte des besoins suivants : accessibilité aux PMR, accroissement du nombre de places de stationnement, sécurisation du ramassage scolaire, attractivité du commerce, création d'une aire de jeux pour les enfants et d'un terrain de boules, cour d'école avec abri d'ombrage, bibliothèque et salle des associations.

La population sera associée à ce projet. Cette étude est programmée pour 2021.

Peintures dans la cour de l'école

Comme annoncé dans notre programme et dans un esprit d'aménagement de l'espace nous réaliserons cette année des peintures au sol dans la cour de l'école.
Il s'agira principalement de jeux à visée récréative et ludique. Cela permettra également de rendre cet espace de vie plus accueillant pour nos petits chabannais.

Cette création de jeux au sol sera pensée et mise en œuvre avec la participation de l'équipe éducative et des parents d'élèves.

Source du Thoron

Afin de rendre pérenne la source du Thoron qui est importante pour notre commune, nous allons installer courant de l'année 2021 un système de chloration gazeuse.
Le but étant d'exploiter cette ressource d'eau dans de bonnes conditions sanitaires, après validation des différents organismes de l'Etat.
Une fois ces travaux réalisés, nous remettrons en service celle-ci vers le bassin de l'Amagnon.

Parc photovoltaïque

Depuis 2018, la commune s'est engagée aux côtés de **Sonnedix**, afin de développer une nouvelle centrale photovoltaïque en extension de la première centrale. Les études environnementales ont été engagées, et leurs résultats ont confirmé la compatibilité des enjeux du site avec la réalisation du projet. Une demande de permis de construire a donc été déposée par le porteur de projet au mois d'aout 2020. Le nouveau parc s'implantera sur une surface de 8Ha, pour une puissance installée d'environ 5MWc.

Parallèlement, la commune a engagé la mise en compatibilité de son document d'urbanisme pour rendre possible ce projet. Cette modification a été présentée en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et a reçu un avis favorable au mois de Mars.

L'instruction des demandes d'autorisations administratives va donc se poursuivre dans les mois qui viennent et sauf contre-temps, nous pouvons espérer un passage en enquête publique pour l'été prochain, permettant ensuite au Préfet de se positionner sur notre projet. Si nous bénéficions d'un avis favorable comme pour la première centrale, s'ensuivra alors la préparation du chantier puis la construction de la centrale, avant sa mise en service envisagée au premier trimestre 2023.

Il reste donc encore quelques étapes à franchir avant que la centrale ne soit connectée, et puisse commencer à produire ses premiers électrons verts. Durant ce temps, nous continuerons à porter et défendre ce projet bénéfique pour notre territoire. Une fois mis en service, il permettrait ainsi de produire l'équivalent en consommation annuelle de 4000 habitants, chauffage inclus. Pour le territoire, il sera également source de retombées économiques afin de soutenir le développement de notre commune.

Sécurisation de l'église Saint-Antoine

Elle est située au vieux village et fait partie de notre patrimoine communal. Afin de préserver la structure restante et garantir la sécurité de tous, il est impératif de réaliser des travaux d'arase des murs.

Nous allons solliciter la fondation du patrimoine pour nous aider à financer ce projet, d'un montant total estimé à *6672 euros*.

Les autorisations d'urbanisme

Déclaration préalable de travaux (DP)

Le délai d'instruction est de un (1) mois à partir de la date de dépôt de la DP en mairie, si votre DP est complète. La durée de validité de la décision accordant la DP (ou de la décision tacite) est de trois (3) ans.

Elle concerne :

- des travaux sur une construction (habitation ou annexe) : création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m² jusqu'à 20 m² et de 40 m² en zone U.
- création ou modification d'ouvertures (portes, fenêtres…), de toiture et de façade.
- pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
- changement de destination d'une construction.
- construction d'une piscine.
- édification d'une clôture.

Permis de construire (PC)

Le délai pour instruire votre demande de PC est de deux (2) mois à partir de la date de dépôt du PC en mairie, si la demande est complète. La durée de validité de la décision accordant le PC (ou de la décision tacite) est de trois (3) ans.

Elle concerne :

- la construction d'une habitation ou d'une annexe ;
- l'extension de constructions existantes (habitation ou annexes) : création de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et de plus de 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol en zone U.
- changement de destination : un permis de construire devra être déposé lors d'un changement de destination d'une construction si vos travaux s'accompagnent d'une modification de la structure porteuse ou de la façade par la création ou la modification d'ouvertures (porte, fenêtre…).

Toutefois, il est nécessaire de déposer toute demande de déclaration préalable ou de permis de construire avant le commencement des travaux.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA COMMUNE

Numéros Utiles

Urgences (portables & fixes) :	112	Pharmacie de garde : 3237 ou www.pharmacies04.fr
Pompiers (incendies, accidents) :	18	Centre antipoison Marseille : 04.91.75.25.25
SAMU URGENCES :	15	Sida info service : 0800.840.800
Gendarmerie :	17	Drogue info service : 0800.23.13.13
Médecin de garde :	15	Chirurgien-dentiste (dimanche matin & jours fériés) : 04.92.34.10.21
Violences conjugales : 3919		Enedis : 09.72.67.50.04 (dépannage)
Allo enfance maltraitée : 0800.05.41.41 ou 119		Météo : 3250

Informations Municipales

Subventions 2020

ASCC. ……..	400.00 €
Association Canine Sisteronaise…..	350.00 €
Association Point Rencontre…….	100,00 €
Association USEP des écoles……..	3 000.00 €
Bushido Karaté ……..	200.00 €
Club de l'Âge d'Or …….	200.00 €
Océan de Bonheur……	200,00 €
Restos du Cœur……	150.00 €
USCAP……..……...	300.00 €
UTL Durance Provence…….	200,00 €

Budget 2020

♦M14 BUDGET GENERAL :

Fonctionnement :

Dépenses :	491 222,79 €
Recettes :	567 472,85 €

Investissement :

Dépenses :	135 443,31 €
Recettes :	170 008,24 €
BUDGET TOTAL :	626 666,10 €

♦M49 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT :

Exploitation :

Dépenses :	182 541,98 €
Recettes :	182 541,98 €

Investissement :

Dépenses :	165 663,16 €
Recettes :	165 663,16 €
BUDGET TOTAL :	348 205,14 €

Tarifs Eau/Assainissement

	2018	2019	2020
Eau	1,85 €/m3	1,85 €/m3	1,85 €/m3
Assainissement	0,75 €/m3	0,75 €/m3	0,75 €/m3
Taxe compteur	53,40 €/an	53,40 €/an	53,40 €/an
Taxe assainissement	53,40 €/an	53,40 €/an	53,40 €/an
Redevance pour pollution*	0,29 €/m3	0,29 €/m3	0,27 €/m3
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte*	0,16 €/m3	0,15 €/m3	0,15 €/m3

** Ces taxes sont reversées intégralement à l'Agence de l'Eau.*

Taxes foncières

sur les propriétés bâties :

En 2019 : le taux était de 9,82 %
En 2020 : le taux reste inchangé à 9,82 %

sur les propriétés non bâties :

En 2019 : le taux était de 39,59 %
En 2020 : le taux reste inchangé à 39,59 %

Les taux établis par la commune restent inchangés mais les bases fixées par l'Etat évoluent.

Taxe de séjour 2020

Tous les hébergements touristiques sont soumis à la taxe de séjour, gérée par la CCJLVD.

Pour plus de renseignements : https://ccjlvd.taxesejour.fr

Taxe d'habitation

En 2019 : le taux était de 7,08 %
En 2020 : le taux reste inchangé à 7,08 %

A VOTRE SERVICE SUR LE VILLAGE

AGRICULTURE, BOIS DE CHAUFFAGE
- MEYNIER Maxime *04.92.62.22.80*

ANTIQUITES
- LA GRANGE *04.92.62.40.46*

APICULTEUR
- JULIEN Johan *06.58.63.85.20*

BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS
- HAUTE PROVENCE TRAVAUX *06.77.88.12.43*
- ROUIT & FILS (Bâtiments, TP) *04.92.62.47.52*

BOIS DE CHAUFFAGE & TRAVAUX FORESTIERS
- AGRIBOIS (bois de chauffage) *04.92.62.48.29 – site : www.agribois-sisteron.fr*

COIFFURE
- CATYCOIFF' (coiffeuse à domicile) *04.92.35.30.60*

DOMAINE VITICOLE
- DOMAINE DES BERGERIES DE HAUTE-PROVENCE (VINS, HUILE D'OLIVES, HEBERGEMENTS) *04.92.61.50.10*
email : contact@dbhp.fr – site : www.domaine-bergeries-haute-provence.fr

FERRONNERIE
- EDDY FERRONNERIE ET TOUS SERVICES - *07.69.02.66.13*

FROMAGERIE – POLYCULTURE ELEVAGE OVINS, VIANDE
- Gaec LA TOMA DE LURA (fromage fermier pur chèvre) *04.92.62.51.86*
- BERNARD Baptiste (polyculture, élevage ovins, colis d'agneau demi ou entier) *04.92.62.45.74 ou 06.45.70.50.28*

LOCATIONS TOURISTIQUES
- LE CLOS DES GITES *06.60.74.79.83 - email : leclosdesgites@gmail.com – site : www.leclosdesgites.com*
- GITE PASSE-TEMPS (gîte rural) *06.08.62.42.43 - email : gerard.rouit@orange.fr*
- GITE DU PLEI DIEU (gîte rural) *06.89.98.91.22 – email : estornelpaysagiste@hotmail.fr*
- LA GRANGE (meublé de tourisme) *04.92.62.40.36 - email : jeanclaude.latil@free.fr*
- LE JAS DE PEGUIER (gîte de groupe) *04.92.62.53.33 ou 06.09.69.20.19 - email : jasdp@orange.fr - site : www.*jasdepeguier.fr
- LA MAISON D'AURELINE (meublé de tourisme) *04.92.62.47.78 ou 06.73.42.30.08 - email : lescontent@gmail.com*
- AU CLAIR DE LURE (gîtes ruraux) *04.92.62.47.54 ou 06.60.04.70.66 - e-mail : auclairdelure@gmail.com*
  Site : www.gites-alpes-haute-provence.fr
- LE PETIT COIN DE NOAH (meublé de tourisme) *04.92.62.53.74 ou 06.12.64.19.09 - email : luc.vds.perso@orange.fr*
- LUMIERES DE PROVENCE (gîte rural) *06.89.33.01.18 - email : lvivienraguet@orange.fr*

IMMOBILIER
- DIMITRI Joan : *07.69.72.76.13 - email : joan.dimitri@cimm-immobilier.fr*

MACONNERIE GENERALE
- DAUMAS Guy (carrelage, faïence, concept salles de bains, pose marbre, dallage piscines) *06.17.08.15.01*
- HAYAUX Benoit (rénovation & neuf, petits travaux, etc.) *04.92.62.49.45 ou 06.18.41.86.15*
- JMF04 (maçonnerie, plaquiste, plomberie, électricité, peinture, jardinage) *0678.60.79.48 – email : jmfaus70@yahoo.com*

PLOMBERIE - ELECTRICITE
- DI-IORIO Mario (plomberie) *04.92.62.40.18 - fax 04.92.62.50.73*
- CHABANNAISE D'ELECTRICITE – *06.31.52.55.05*

Pour la prochaine édition ainsi que la mise à jour du site internet de la commune, pensez à nous signaler vos activités !

RESTAURATION
- LE CAFE DE LA MAIRIE (bar-restaurant) *06.50.56.28.50*

SANTE, BIEN-ÊTRE
- DRAC Catherine (infirmière libérale) *04.92.34.23.80*
- PARIAN Muriel (réflexologie plantaire Thaï & Shiatsu, massage énergétique) - *07.77.31.79.04*

TRANSPORT
- TAXI CYRIL DERYCKE 7j/7 - 24h/24 - *06.07.15.86.84*

Informations Pratiques

REGISTRE MUNICIPAL

Un registre est tenu à disposition en mairie afin que chacun puisse y inscrire ses éventuelles demandes ou suggestions.

INFOS OCCASIONNELLES

Communiquer votre adresse mail

Vous avez aussi la possibilité de laisser votre adresse mail auprès du secrétariat de la mairie afin de recevoir quelques informations occasionnelles de la mairie.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 13h45-17h30
Mardi : 8h45-12h00 / 13h45-17h30
Jeudi : 8h45-12h00
Vendredi : 8h45-12h00 / 13h45-17h30

Tel : 04.92.62.42.19
Fax : 04.92.62.50.98
Email :
mairie.chateauneufvsd@orange.fr

Défibrillateur

Disponible 24h/24 dans le local situé à gauche de la porte d'entrée de la mairie.

Équipe municipale

Les élus
Frédéric DRAC (Maire)
Patrice BARTOLUCCI (1er Adjoint)
Simon ESTUBIER (2e Adjoint)
Pascal DUVET
Marie-Cornélie GAILLAND
Thierry FRENDO
Paul TCHERTCHIAN
Christine PAU
Donatien CONGY
Bernard DEFIEZ
Elodie BUSLIG
Adeline FIGUIERE
Sylvie VINAY

Personnel communal

L'équipe administrative
Nadine BRUNEL
Virginie GUILLOT

L'équipe technique
Joëlle DI-IORIO
Olivier JEAN
Thierry BLOT

L'équipe scolaire
Fanny AGACHE
Graziella BARRE-GUEVARA
Karine SENEQUIER

Bibliothèque Municipale

Horaires 2021

Les vendredis de 15h30 à 17h30
en alternance 1 semaine sur 2
avec
Les samedis de 9h à 11h

Le prêt de livres et de BD est gratuit.

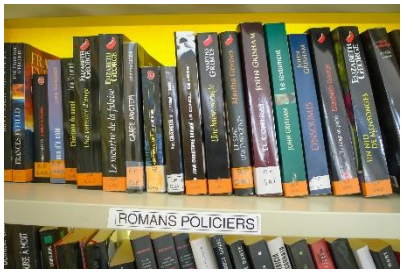

Bar & Restauration

Le Café de la Mairie

Ouvert du Mercredi au Dimanche dès 9h le matin.

CUISINE TRADITIONNELLE
Midi et Soir.

Plats du jour + café
12,50 €
du mercredi au vendredi.

PIZZAS
du vendredi au dimanche soir.

Renseignements et réservations :

06.50.56.28.50

Carte grise & Permis de conduire

Les demandes doivent être faites sur internet.

Pour les cartes grises :
https://immatriculation.ants.gouv.fr/

Pour les permis de conduire :
https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/

Des points numériques sont à disposition du public en préfecture, sous-préfecture ou à la Maison de services au Public MSAP à Saint-Auban.

Bornes Incendie

Si vous constatez qu'une borne incendie est ouverte, veuillez le signaler en mairie, mais ne la fermer en aucun cas !

Chiens errants

Devant la recrudescence de chiens errants dans le village et nos hameaux, faisant leurs besoins un peu partout et risquant de provoquer des accidents, la mairie demande aux propriétaires de les garder en laisse.

Collecte des encombrants en porte à porte

Service réservé aux particuliers

Le ramassage se fait le
1er VENDREDI DU MOIS
(2 encombrants maximum par foyer par passage)

dans les conditions suivantes :

Type d'encombrants collectés : UNIQUEMENT Mobilier et Electro-Ménager

Réservations et demandes d'enlèvement : EXCLUSIVEMENT auprès de la MAIRIE.
Les demandes doivent être validées en mairie le mardi avant 12h pour un enlèvement le vendredi.
(Les formulaires peuvent être récupérés à partir du site internet de la commune.)

Conditions de présentation et d'enlèvement :
Les encombrants déclarés en Mairie devront être déposés au plus tôt la veille au soir du jour de collecte à l'entrée de la propriété.
Ils ne doivent en aucun cas être entreposés avant, ni sur d'autres lieux en dehors des demandes déclarées en Mairie.

Tout dépôt d'autre nature et en d'autres lieux est assimilable à un dépôt sauvage, passible de poursuites au titre de l'Article R-632-1 du Code Pénal.

Ordures ménagères

La collecte se fait
les mardis et vendredis.

Pour les recyclables (verre, papier, emballages), deux plateformes de tri sont à disposition, situées :

- ZA des Paulons
- sortie de village direction Peyruis

Pour les cartons (aplatis et repliés) : un chalet est installé en ZA des Paulons.

Pour toute question ou information supplémentaire, vous pouvez contacter la CCJLVD : 04.92.34.46.75 ou ccjlvd@orange.fr

Déchetterie de Château-Arnoux

ZA Les Blâches Gombert
Tél 04.92.64.28.48

Gratuite pour les particuliers.

Ouverte
du Lundi au Samedi
8h30-12h et 13h30-17h

Pensez à vous munir
de votre badge !
(Formulaires de demande de badge disponibles à l'accueil de la déchetterie et dans certains accueils de Mairies.)

Coupes affouagères

Des coupes affouagères seront délivrées courant 2021.

Le règlement est consultable en mairie et sur le site de la commune.

Débroussaillage

Il est rappelé que le débroussaillage est une **nécessité** et une **obligation** qui permet de limiter les risques de propagation d'incendie, se protéger, protéger sa maison et son terrain, ses biens.

Nous vous invitons à entretenir vos propriétés et terrains.

Le brûlage des déchets verts libère dans l'atmosphère des polluants toxiques et des particules fines.

Ces brûlages peuvent également être à l'origine de départs de feu dans le jardin.

Les déchets verts doivent être envoyés en déchetterie ou être traités par compostage.

Assistantes maternelles agréées de la commune

Di Iorio Joëlle	*04.92.62.40.63*
Furgaut Laetitia	*06.11.01.89.81*
Buslig Elodie	*07.66.04.26.49*

Trésorerie de Sisteron

4, rue de La Poste
04200 Sisteron
Tel : 04.92.61.33.99

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h

Recensement militaire

RAPPEL

En vue de leur recensement, les jeunes gens de nationalité française, ou leur représentant légal, sont invités à se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans (à la date d'anniversaire). Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité du futur recensé.

Remplissage des Piscines

Pendant la période de remplissage des piscines, il est demandé de signaler en mairie les dates prévues afin de pouvoir anticiper les débits d'eau.

Il est demandé aussi de ne pas évacuer l'eau des piscines dans l'égout.

Alerte Evènement par SMS

Service **gratuit** mis en place par la Mairie de Châteauneuf afin de vous informer sur des risques exclusivement météorologiques, sanitaires et incendie dans notre département.

Inscription au 04.65.33.30.10 et le répondeur vous demandera de composer votre numéro personnel et puis la procédure d'inscription est terminée.

Inscriptions réservées aux habitants de Châteauneuf.

.

Location de la Salle Communale

La location doit être souscrite par un adulte majeur, habitant la commune, au plus tard 15 jours à l'avance. Une convention sera signée.
Une attestation d'assurance de responsabilité civile doit obligatoirement être fournie.
Montant de la location : 80 € pour le week-end + une caution de 200 €.
Il est rappelé que la personne qui signe la convention est tenue pour responsable moralement et financièrement en cas de problème. La location ou la sous-location pour un autre utilisateur est exclue et donc ne saurait dégager le souscripteur de sa responsabilité.

Carte d'identité & Passeport

Je fais ma pré-demande en ligne. Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés **ants.gouv.fr** et je saisis mon état-civil et mon adresse.
Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
Je choisis une des mairies et je rassemble les pièces justificatives.

Les demandes se font auprès des mairies habilitées, indépendamment du lieu de domicile.

Pour les Alpes de Haute-Provence, les mairies de :

- Digne-les-Bains
- Forcalquier
- Annot
- Barcelonnette
- Castellane
- Château-Arnoux Saint-Auban
- Manosque
- Riez
- Saint-André-les-Alpes
- Seyne
- Sisteron

Gestion de l'eau & assainissement

➢ Protection des compteurs d'eau contre le gel

Pour une bonne gestion du service des eaux et afin de vous éviter toute mauvaise surprise lors du relevé annuel, il vous est conseillé de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de votre compteur d'eau (fuite au robinet d'arrêt, humidité importante alentour, consommation exagérée, etc.).

Nous vous rappelons que vous êtes responsable de ce dernier, notamment en cas de gel.

Pensez à le protéger, car son remplacement vous sera alors facturé au tarif en vigueur.

Vous êtes les premiers à pouvoir repérer toute anomalie sur votre conduite d'eau.

En cas de souci, veuillez en informer la Mairie le plus rapidement possible.

Nous vous recommandons aussi de fermer votre arrivée d'eau si vous vous absentez plus d'une semaine.

➢ Récupération des eaux de pluies

Notre ressource en eau étant fragile, la municipalité encourage tous ceux qui ont un jardin à récupérer l'eau de pluie pour leurs arrosages.

➢ Éviter les eaux parasites

Il est rappelé que les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées au réseau d'assainissement.

Cela est cause de problèmes importants sur la station d'épuration.

➢ Préserver le bon fonctionnement de la station d'épuration

Il est rappelé que :

- la station d'épuration a pour objet de purifier les eaux usées et non d'accueillir les serpillières et autres tissus (lingettes, etc.) qui colmatent les filtres !

- la station d'épuration ne doit traiter que les eaux usées domestiques, en aucun cas les eaux pluviales ne doivent être raccordées sur ce réseau !

Entretien des Haies

Les haies débordant sur le domaine public doivent être entretenues par les propriétaires.

Rappel à l'attention des Motos et des quads

Il est strictement interdit de circuler dans les champs !

Et il est rappelé de rouler à vitesse réduite sur les chemins !

Réglementation de la circulation de véhicules à moteur dans la Montagne de Lure

Elle est interdite sur la zone défrichée du Pas de Jean Richaud.
Pour le reste du territoire de la Montagne de Lure situé sur la Commune, elle est autorisée seulement sur tout chemin ouvert à la circulation et carrossable.

Réunions du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire (CCJLVD)

Les convocations et délibérations peuvent être consultées sur le site Internet de notre commune : ***www.chateauneuf-v-s-d-04.fr*** *ainsi que sur les panneaux d'affichage situés à l'entrée de la mairie.*

ÉTAT CIVIL*

Naissances

Angèle, Michèle, Lucie BEURNIER, le 11 février 2020 à Aix en Provence

Naëlle, Hélène, Anne LENOIR GAYRAUD, le 19 mars 2020 à Pertuis

Miló, Camille, Michaël BOVIER-LAPIERRE, le 17 mai 2020 à Aix en Provence

Giulia AYMES, le 25 mai 2020 à Digne Les Bains

Gaspard, Merlin, Mejid FABRE, le 19 septembre 2020 à Pertuis

Mariages

Nicolas RICHAUD et Catherine ROCHE, le 07 mars 2020

Décès

Jean Rolland Claude CARON, le 30 janvier 2020 à Manosque

Gilles Claude PAU, le 13 juillet 2020 à Châteauneuf Val Saint-Donat

Cathy Valérie PERARD, le 10 octobre 2020 à Châteauneuf Val Saint-Donat

Robert Jean JAVEL, le 8 décembre 2020 à Aiglun

Paule Julia ROLLAND, le 13 décembre 2020 à Manosque

**Apparaissent sur cette liste uniquement les personnes pour lesquelles nous avons pu obtenir l'autorisation des familles.*

Cathy ! Pourquoi ? Pourquoi partir si tôt ? Pourquoi si jeune ? Pourquoi si belle dans ton coeur comme dans ta tête ? Toi seule le sais. Au conseil Tu étais notre exemple, par ta compétence, et ta bonne humeur. Toujours souriante, tu étais notre soleil. Mais Il vient de s'éteindre, et sans toi plus rien ne sera comme avant. Merci, un Grand Merci Cathy, pour ta présence à nos côtés, nous ne t'oublierons jamais.
Repose en paix, tu l'as bien mérité.

Hommage lu au nom du Conseil Municipal lors de l'inhumation de Madame Cathy Pérard, conseillère municipale au mandat précédent puis notre 2ème Adjointe depuis le mois de mars 2020.

LES ASSOCIATIONS

ACQVIE – « Association Chabannaise pour la Qualité de Vie »

Président : Jean-Pierre FAURAND

Contact : jpfaurand@wanadoo.fr

L'association a pour objet la protection de la nature et de l'environnement, la défense et la mise en valeur du patrimoine, la protection contre les nuisances diverses.

L'**ACQVIE** se préoccupe de tous les sujets pouvant avoir un impact sur la vie des Chabannais, comme par exemple le raccordement au haut-débit, l'embellissement du village (opération un enfant un arbre), la valorisation du patrimoine, etc.

Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer et influer sur la qualité de vie à Châteauneuf.

ASCC - « Association Sportive & Culturelle Chabannaise »

Fonctionnement de l'association en collégiale
Contact : assoc.sportiveetculturelle@gmail.com

L'**A.S.C.C.** a poursuivi ses activités régulières : gymnastique douce et café-tricot.
Celles-ci sont actuellement en pause pendant les confinements et reprendront dès que possible.

Néanmoins des petites mains ont travaillé pour fabriquer des masques pour la commune et des bonnets et de la layette pour les petits prématurés du service de néonatalogie de Marseille.

N'hésitez pas à contacter l'**ASCC** et pourquoi ne pas la rejoindre.

Gymnastique tous les lundis de 18h30 à 19h30.
Café tricot le 1e et le 3e mercredis du mois de 14h à 17h.

« Association Océan de Bonheur »

Nous parlons pour ceux qui n'ont pas de voix à Châteauneuf et dans les villages alentours.

SECOURIR, des animaux abandonnés.
SOIGNER, dans une clinique vétérinaire.
APPRIVOISER, chez une de nos familles d'accueil.
ADOPTER, pour la vie.

Téléphone : 06.59.27.05.34
Email : oceandebonheur04@gmail.com

Société Communale de Chasse La Madeleine

Président du Conseil d'Administration : Olivier Jean
Vice-président : Jean Meynier

*Nota : La **Société La Madeleine** recommande à ses adhérents d'éviter la pratique de la chasse autour des oliveraies pendant la période de cueillette.*

La vie au Village

P'tit Marché de Châteauneuf

Le mardi de 16h à 19h,
Pain bio avec le Fournil de Lure,
de Mallefougasse

Le jeudi de 8h à 12h,
Le maraîcher,
de Cruis

Commémoration du 8 mai 1945 75ème anniversaire

8 mai

Cérémonie du 8 mai à huis clos suite au confinement sanitaire.

Duo méllophone et piano

9 Juillet

Par Bruno Frassanito et Antoine Rossfelder dans l'église du village.

Apéritif de L'Amitié Café de la Mairie

5 juillet

A l'occasion des 3 ans du **Café de la Mairie**, Muriel et Jeff ont invité les habitants de Châteauneuf à leur **Apéritif de l'Amitié**, un moment convivial accompagné musicalement par le duo acoustique CHEERS.

La terrasse

Le duo acoustique CHEERS

Pèlerinage & Messe à L'Église Saint Antoine

30 Août

Montée à pied à partir du cairn pour une messe à ciel ouvert et suivie par un apéritif offert et le repas tiré du sac. Avec les Amis de Saint-Jacques de Compostelle.
En 2021, le pèlerinage aura lieu le Dimanche 22 août.

VTT RIDE THE TRACK 2020 Val de Durance Le but c'est le chemin !

11 Septembre

Châteauneuf Val Saint-Donat a accueilli un point de ravitaillement lors du passage des vététistes sur la commune pour l'étape 1 -Volonne – Peyruis – Volonne.

Cet événement organisé par l'association **Biking for the All** a rassemblé 160 participants belges, luxembourgeois et hollandais.

Hommage A Samuel Paty

24 Octobre

Le samedi matin 24 octobre 2020, rassemblement et minute de silence devant la mairie en hommage au professeur d'histoire-géographie, **Monsieur Samuel Paty**, assassiné lors de l'attentat de Conflans Sainte-Honorine.

Cérémonie du 11 Novembre

Suite à la pandémie de la COVID 19, une cérémonie en format restreint, sans public suite aux mesures de confinement sanitaire mais en présence du Maire, de ses adjoints et conseillers.

Bibliothèque Municipale

Créée en 2009, elle est installée dans les locaux de la salle du Conseil Municipal.
Tenue bénévolement par Delphine et Pascal, elle accueille le public :

En alternance pour une ouverture une fois par semaine :
Un vendredi sur 2 de 15h30 à 17h30.
Un samedi sur 2 de 9h à 11h.

C'est un lieu de culture où tout un chacun peut trouver des ouvrages à son goût !
Albums jeunesse, romans (du terroir, policiers, nouveautés littéraires), documentaires, bandes dessinées adulte ou enfant, livres large vision ou audio. Prêt gratuit.

Les livres proviennent du prêt de la médiathèque départementale, de dons de particuliers et d'achats sur une ligne budgétaire municipale de 400 €.

Bushido Club Karaté

Cours tous les mardis et jeudis de 18h à 20h30 dans la salle communale.

(Cours traditionnels, de self-défense, de tonfa, de nunchaku et un bon entretien physique).
Contact : Thierry : 06 19 25 65 50

Boite aux lettres au Père Noël pour les enfants

Vie paroissiale

Messe tous les 3es samedis de chaque mois à 18h30 à l'église du village.

Club de l'Âge d'Or

Réunion chaque jeudi après-midi à Peipin, dans la Maison pour Tous, pour des activités variant suivant les saisons, repas, sorties…

Ambiance sympathique et conviviale.

Contact :
Mme CHABRIER : 04.92.62.46.73 ou
Mme RICARD 04.92.62.49.36

Il y a 20 ans : jeu de boules à la fête votive du village en l'an 2000

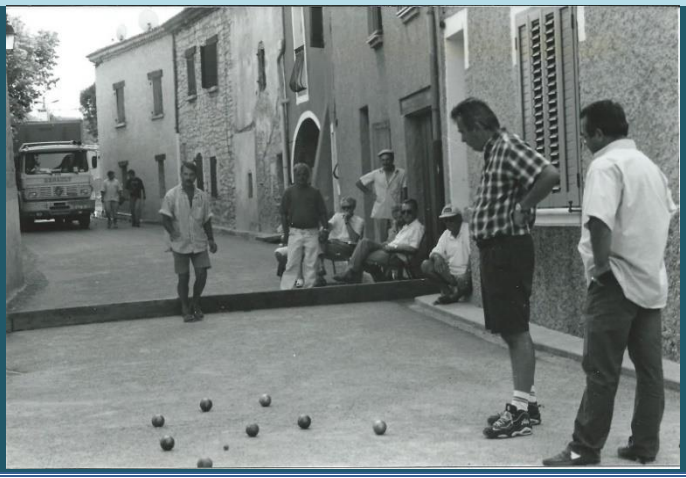

RPI Châteauneuf Val Saint-Donat - Aubignosc

Le **RPI** (Regroupement pédagogique intercommunal) compte 93 élèves :
- A **Châteauneuf Val Saint-Donat** 36 élèves :
  - La classe de Madame Imbert, directrice : 12 PS et 9 GS
  - La classe de Monsieur Mignot et Madame Janet (le lundi) : 15 MS
- A **Aubignosc** 57 élèves :
  - La classe de Madame Bonthoux : 14 CP
  - La classe de Madame Poupeney, directrice : 9 CE1 et 14 CE2
  - La classe de Madame Lévy-Falk : 9 CM1 et 11 CM2

Présentation des projets en cours et à venir :

A Châteauneuf Val Saint-Donat :

- Représentation théâtrale à Chateau-Arnoux (en Mars 2021 avec CP)

Il est envisagé une sortie en fin d'année au musée promenade de Digne les bains (avec les CP)

- Il a été en envisagé de réunir les classes de maternelles et la classe des CP à l'école de CVSD un après-midi par mois pour travailler ensemble (défis sportifs, arts, jeu de plateau …). Nous espérons que les conditions nous permettrons de le faire plus tard dans l'année.
- Une session " art du cirque " se fera en fin d'année, suivie d'une représentation.
- La fête déguisée de printemps aura lieu le vendredi 23 Avril 2021 après midi.
- L'inauguration du petit jardin (à côté du rond-point) se fera dès que les conditions le permettront.
- Micro-bibliothèque communale : Le vendredi après-midi, les élèves sont accueillis à la bibliothèque par M. Duvet qui prend la suite de Madame Zunino qui a pendant de nombreuses années transmis sa passion de la lecture aux enfants avec passion et dévouement.

A Aubignosc :

- Cycle de randonnée pour les CE1/CE2 et CM1/CM2: une randonnée par mois avec l'idée de réaliser un livret détaillant chacune des balades.
- Cycle équitation à l'étude pour les CP (4 à 5 séances au centre équestre du Poët pour découvrir l'animal, le poney et s'initier à l'équitation) si la situation sanitaire le permet.
- " Je brûle d'être toi " en Mars 2021 pour les maternelles et les CP.
- Cinéma : Calamity pour les CE et les CM, Petit Vampire pour les CP.
- Activité artistique sur le thème d'Halloween : décoration de courges offertes par la pépinière de La Brillanne puis exposition suivie d'un goûter.
- Initiation aux échecs avec l'intervention bénévole de M. Zamora (10 séances par classe)
- Atelier poterie avec intervention d'une céramiste le 17 et 19 Novembre 2020
- Foot à l'école en partenariat avec la FFF est en suspend compte-tenu du confinement.
- Musique : fabrication d'instruments à partir de matériaux naturels et objets recyclés et percussions corporelles avec l'intervention d'un musicien de Janvier à Mars sous condition que la demande d'agrément soit validée par la Direction académique.
- Défis Usep: chaque mois jusqu'en février chaque classe doit réaliser trois défis (culturel ou artistique , sportif et débat sur des sujets d'actualités) envoyer à l'USEP PACA.
- Visioconférence pour les CM: Prévention des risques de cyberdépendance par l'association Horizon Multimédia et financée par l'ARS PACA.
- Projet de visioconférence avec une classe francophone pour la classe des CM.
- Liaison école/collège et inscription de la classe CM à " Maths sans frontière".
- Intervention d'une infirmière scolaire sur le thème des accidents domestiques pour les CP, l'hygiène de vie pour les CE, des usages d'internet et des écrans, de la puberté pour les CM.

Sécurité à l'école :

A Châteauneuf Val Saint-Donat :

- exercice d'évacuation incendie a eu lieu le vendredi 25 septembre 2020.
- exercice ppms attentat intrusion a eu lieu le lundi 12 Octobre 2020.
- COVID 19: Tout est mis en oeuvre pour appliquer le protocole sanitaire et en ce sens la prolongation du contrat de Mme L'Hotellier Marina jusqu'à fin décembre par les élus est un atout indispensable.

A Aubignosc :

- exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 11 septembre 2020
- exercice d'alerte intrusion (scénario de la fuite) a eu lieu le 5 octobre 2020
- COVID 19: Le protocole sanitaire mis en place depuis la rentrée a été renforcé. Dans ce contexte anxiogène il nous parait important de préserver les enfants et de faire en sorte que l'école reste un lieu agréable dans lequel il se retrouvent avec plaisir.

La première vendange à Châteauneuf

DOMAINE DES BERGERIES
DE HAUTE-PROVENCE

A Châteauneuf, l'année 2020 a vu la première vendange **au Domaine des Bergeries de Haute Provence**. C'est une renaissance car la vigne était déjà présente sur la commune au siècle dernier.

Sur 6 hectares cultivés en bio, on retrouve 11 cépages qui ont donné lieu à une première petite récolte de blanc, rouge et rosé, dont les premières bouteilles sortiront du chaix au début du 2ème trimestre 2021. Le domaine des bergeries produit également de l'huile d'olive bio.

C'est le 1er site d'oenotourisme de notre département (deux anciennes bergeries aménagées accueillent toute l'année touristes et amateurs de vin).
Dès que la situation sanitaire sera stabilisée, le domaine pourra également accueillir les enfants de la commune autour d'une matinée de la découverte de la viticulture.

BERNARD Baptiste exploitant agricole et élevage à Châteauneuf

A 38 ans et installé sur notre commune depuis 2015, **BERNARD Baptiste** est aujourd'hui à la tête d'une exploitation de 230 hectares répartis entre pâtures sur la montagne de Lure et cultures de céréales et de fourrages qui sont destinés à l'alimentation de son troupeau de 250 brebis, mères et leurs agneaux. Il exploite également l'olive et possède 6 ânes de Provence.

Aujourd'hui la ferme produit des agneaux disponibles en colis, direct du producteur au consommateur, le reste étant commercialisé localement.

La campagne est présente depuis plusieurs générations pour sa famille et malgré les contraintes de son métier aujourd'hui, Baptiste est fier de faire vivre avec son père l'un des derniers élevages de brebis de notre commune et de notre canton.

Un jeune chabannais publie son premier roman

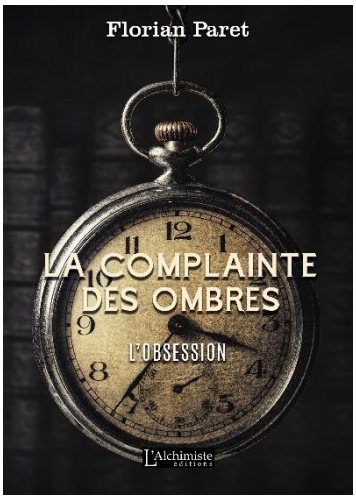

Passionné de lectures depuis sa plus tendre enfance, **Florian PARET** découvre le frisson de l'écriture à l'adolescence. Cette passion des mots, des contes, des mythes et des légendes conduira sa plume à la limite du fantastique. « *La complainte des ombres* » est un récit initiatique en deux volets, qui plonge les lecteurs dans l'univers sombre et merveilleux des maîtres horlogers et de leurs secrets, un univers teinté de la magie du temps, où, grâce aux « *mots de pouvoir* » on peut infléchir la courbe du temps.
C'est l'histoire de la quête du jeune Elvin, enfant solitaire habité par « l'Obsession », héritier d'une longue lignée d'horlogers possédant un savoir ancestral inestimable.
Elvin, ce n'est pas un héros, juste un garçon déterminé qui suivra ses impulsions sur un chemin tortueux à la recherche de l'immortalité. Jusqu'où le conduira son attrait pour les « *mots de pouvoir* » ? Quel est le prix à payer pour ce savoir ? Dans ce monde de magie, on rencontrera un tisseur d'ombres, un gitan et une sorcière, compagnons du maître horloger.

Fiction saisissante de réflexions sur la course du temps, l'amour, la mort, le destin et les regrets, ce roman qui avait démarré comme une nouvelle s'est très vite transformé en un diptyque publié par les éditions l'Alchimiste.

Solitaire, indépendant mais très sociable, Florian n'a pas l'ambition de devenir écrivain à n'importe quel prix. Sa passion il veut la vivre sans contraintes et sans obligations et il est ravi d'avoir été publié par les éditions l'Alchimiste, qui par leurs choix éditoriaux et leurs démarches éco-responsables (e-book, impression des livres à la demande, label imprim'vert), correspondent à ses propres engagements et valeurs.
En plus de sa passion pour l'écriture, Florian s'adonne à ses autres passions : la lecture, le cinéma, la musique, le Qi Gong mais aussi la médecine traditionnelle chinoise et l'hypnothérapie.

Monoxyde de carbone : attention, danger !

Chaque année on dénombre environ 5 000 intoxications au monoxyde de carbone dont un millier nécessite une hospitalisation. Une centaine de ces intoxications ont une issue fatale.

Le monoxyde de carbone c'est quoi ?

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué. On peut en mourir.

D'où vient le monoxyde de carbone ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Ce gaz ne vient pas des appareils électriques. Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien : cuisinière, chaudière et chauffe-eau, chauffage d'appoint pas électrique, poêle, cheminée.
D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone : brasero et barbecue, groupe électrogène, moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.

Comment se protéger ?

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),
- Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous : - ouvrez les fenêtres et les portes - arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson - sortez de chez vous.

L'ONF et la gestion durable des forêts communales

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », *citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).*
En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.
Dans cette optique, L'**Office National des Forêts**, gère 2.9 millions d'hectares de forêts communales en France soit 63% de la surface des forêts publiques, en favorisant les 3 piliers du développement durable que sont les volets, économique, écologique et social.
La Forêt communale de **Châteauneuf Val Saint Donat** bénéficie donc de la gestion du régime forestier sur une surface de 623 ha, gérée par un technicien forestier territorial rattaché à l'Unité Territoriale de Sisteron appuyé par un document de gestion appelé aménagement forestier, pour une période de 20 ans reconductible, de 2013 à 2032.
Dans ce document sont pris en compte les enjeux écologique, économique, social et risque naturel comme la défense des forêts contre l'incendie ou la restauration de terrain en montagne.
Afin d'assurer le renouvellement des bois et forêts, certaines parcelles de la forêt communales sont inscrites au programme de coupes, un calendrier qui régit la date des passages en coupe de ces parcelles, car laissée en libre évolution, la capacité de renouvellement des bois s'étend sur plusieurs centaines d'années et ne s'inscrit donc pas dans la notion de développement durable. Les prescriptions de coupes sont validées par le technicien forestier territorial de l'ONF, en étroite collaboration avec la commune, afin de prendre en compte également l'impact sur le paysage. Fort de nombreuses années d'expériences, ces prescriptions s'adaptent pour répondre au mieux au besoin de la commune et de ses habitants.
Ces coupes, à but écologique (de renouvèlement) et économique sont alors, soit vendues à un exploitant forestier, soit proposées à l'affouage. L'affouage permet de mettre les parcelles en coupes à la disposition des habitants de la commune pour leur propre utilisation, principalement en bois de chauffage. (Se rapprocher de la commune pour une inscription sur les listes d'affouage)
Le Technicien Forestier Territorial de l'ONF, contact privilégié de la commune, est également garant du respect des lois en matière d'exploitation des bois, ou de ses produits, comme la chasse ou la cueillette. Il veille également à la conservation de l'intégrité foncière du territoire et surveillant régulièrement les limites de la forêt, et surveille également les pratiques qui pourraient porter atteinte à son intégrité écologique, comme la conduite de véhicule motorisé hors des voies prévues à cet effet, le dépôt d'ordure, ou l'emploi du feu.
L'ONF, représenté par son Technicien Forestier Territorial, en étroite collaboration avec vos représentant locaux, veille sur les bois et forêts qui vous entourent, pour vous, et les générations futures.

Mémotri
WASTE SORTING

SYDEVOM
www.sydevom04.fr

Pour plus d'informations, contactez le **04 92 36 08 52**
ou **sydevom-com@wanadoo.fr**
ou rendez-vous sur **www.sydevom04.fr**

Nouvelle Année 2021, nos ainés de 75 ans et plus ne sont pas oubliés.
La Municipalité aura le plaisir de leur offrir en début d'année une composition de produits locaux.

En raison des conditions sanitaires actuelles, la présentation des vœux 2021 par le Maire et le Conseil municipal devant les Chabannaises et Chabannais ne pourra malheureusement pas avoir lieu.

Crèche de Cruis

Site Internet officiel de la Mairie

www.chateauneuf-v-s-d-04.fr

Vous pouvez y trouver toutes les informations utiles et pratiques concernant la vie du village.
Les infos y sont régulièrement mises à jour
Possibilité d'y consulter et télécharger la gazette

Vous pouvez également consulter la page Facebook de la Mairie
www.facebook.com/communedechateauneufvalsaintdonat